

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### SOMMAIRE :

1/ Carte scolaire de rentrée

2/ CAPD Mouvement

3/ Ineat/exeat

4/ Promotions Hors classe

5/ Indemnités évaluations CE1-CM2

6/ Aide personnalisée pour les enseignants à services partagés

7/ Logiciel ARIA

8/ Primes ZEP/ECLAIR pour les TR

9/ Tutorat des AVS

10/ Infos administratives

### 1/ Carte scolaire de rentrée 2012 : *on est loin du compte !*

Le compte rendu complet du CTSD se trouve sur le site ou en cliquant [<<ICI>>](#). Vous le trouverez aussi dans le bulletin qui parviendra dans les écoles cette semaine.

D'une manière globale le DASEN n'a absolument rien changé dans le document présenté : Aucune nouvelle ouverture, ni aucune annulation de fermeture !

**Les cas les plus criants ont été reportés à la prochaine carte scolaire !**

[Voir ici les mesures de la carte scolaire 2012](#)

Sur proposition de FO, le DA rappelle qu'il s'est engagé à revenir sur les seuils des trois dernières années pour la prochaine carte scolaire ...

Dans l'immédiat, le SNUDI FO dénonce les conditions de cette rentrée scolaire : **une rentrée toujours placée sous le signe de l'austérité et des conditions de travail qui se dégradent pour les collègues !**

**DERNIERE MINUTE :** A la CAPD, le DASEN a confirmé aux organisations syndicales que 2 écoles faisaient l'objet d'un réexamen de leur situation. Il s'agit de **l'école élémentaire de la Maréchale à Aix-Est** et de **l'école élémentaire de Rousset**

### 2/ CAPD Mouvement 2012 : *On attend du changement !*

Dans sa déclaration préalable à la CAPD du 11 septembre 2012 ([à lire sur le site](#)), le SNUDI-FO a dénoncé les problèmes rencontrés lors des différentes phases du mouvement et les conditions d'affectation, surtout lors de la troisième phase « d'ajustement manuel », source d'injustice pour les enseignants.

Le SNUDI-FO est intervenu tout au long des opérations, pendant et hors les réunions, pour corriger les erreurs de barèmes, les oublis de postes et en particulier pour soutenir des demande de modifications d'affectations attribuées lors de la phase d'ajustement, l'éloignement du domicile engendrant des situations extrêmement éprouvantes sur le plan familial et professionnel. **Il a ainsi obtenu des révisions d'affectation.**

L'administration a accepté la proposition du SNUDI-FO de revoir, pour le mouvement 2013, la méthode d'affectation des collègues, lors de la 3<sup>ème</sup> phase, afin **de respecter davantage les nominations des collègues au barème.**

Des groupes de travail seront convoqués pour réfléchir à cette nouvelle méthode. **Le SNUDI FO participera à ces réunions pour défendre les intérêts des personnels !**

Les 200 surnombres rattachés aux circonscriptions vont être affectés, par ordre de barème, sur des postes qui vont se libérer au fur et à mesure, en principe, dans leur circonscription. Le SNUDI-FO continuera à **soutenir les demandes de révision d'affectation des collègues.**

[Voir le compte rendu complet ICI>>](#)

**N'hésitez pas à contacter le syndicat !**

---

### **3/ Ineat/exeat : *il faut débloquer la situation !***

Seules 10 personnes ont été intégrées dans les Bouches du Rhône depuis juillet. La situation est d'autant plus tendue avec les 200 enseignants en surnombre qui attendent une affectation dans les circonscriptions.

Tous les exeat ont été acceptés d'office par les Bouches du Rhône mais la situation reste bloquée dans les départements demandés.

**Le SNUDI FO continue ses démarches auprès du ministère pour que les directions départementales acceptent par principe tous les exeat afin de débloquer la situation et que certains ineats puissent enfin être accordés.**

---

### **4/ Promotion Hors-Classe : *Egalité de traitement de l'ensemble des fonctionnaires !***

128 enseignants vont être promus cette année.

Nous avons rappelé à l'administration que le pourcentage des PE promus reste encore **bien inférieur au reste des corps de l'Éducation nationale (2% au lieu de 7%)** alors que les textes régissant la HC dans le corps des PE fixent un taux de passage de 15% !

Le SNUDI-FO est contre la HC et son remplacement par la création d'un 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> échelon accessibles à tous, avec l'indice terminal 783 de la HC.

**Il n'y a aucune raison que les enseignants du 1<sup>er</sup> degré soient traités différemment de l'ensemble des fonctionnaires de ce ministère !**

***Par souci de confidentialité, nous ne publions pas la liste des promus sur notre site. Vous avez la possibilité de nous appeler pour connaître votre situation !***

---

### **5/ Indemnités CE1-CM2 : *des primes à la carte ?***

Cette année encore, des enseignants ont fait passer et remonter tous les résultats des évaluations nationales CE1-CM2 et n'ont touché qu'une partie des indemnités ! C'est notamment le cas, pour la deuxième année consécutive, dans la circonscription de Marseille 6. L'IA nous a confirmé que la prime ne pouvait pas être « proratisée » en fonction du nombre d'élèves dans la classe.

**Si tel est votre cas, merci de vous signaler au syndicat qui fera suivre votre recours auprès du secrétaire général de la Direction académique.**

---

## **6/ Aide personnalisée pour les enseignants sur postes fractionnés : *allègement !***

Le syndicat a demandé au DASEN que les principes de bienveillance et de souplesse soient accordés par les IEN aux **collègues à services partagés** qui se déplacent sur plusieurs écoles. Ils ont des difficultés à effectuer les heures d'AP sur la pause méridienne et un **allègement de ces obligations de service doit pouvoir leur être accordé.**

**Contactez le syndicat si vous vous rencontrez des difficultés !**

---

## **7/ Nouveau logiciel ARIA : *Des directeurs et des brigades lésés !***

Le syndicat a rappelé au DASEN que **la note de service 2006-104 du 21/06/2006** autorisait les **directeurs non déchargés** de pouvoir bénéficier de 2 jours fractionnables dans les 15 premiers jours de la rentrée de façon à pouvoir préparer au mieux l'organisation de leur école. Or, sous prétexte que le logiciel ARIA ne permet pas d'attribuer le remplacement d'une personne qui n'est pas réellement absente, des IEN n'acceptent pas les décharges réglementaires des directeurs.

De la même manière, des **brigades qui remplaceraient des enseignants en équipe éducative** ne percevraient pas d'indemnités, puisqu'aucun collègue n'est absent.

Le SNUDI FO a dénoncé ce logiciel. Une nouvelle version devrait pouvoir faire face à ces situations.

**Si vous êtes dans ce cas, signalez-vous au syndicat !**

---

## **8/ Primes ZEP/ECLAIR pour les Brigades : *Une juste revendication !***

Le SNUDI-FO Vaucluse a obtenu que les personnels TR puissent percevoir l'indemnité ZEP ou ECLAIR les mercredis, samedis et dimanches inclus dans les remplacements qu'ils effectuent sur les écoles de ce type.

Le Directeur Académique du Vaucluse a déclaré, après accord du recteur, mettre en paiement les indemnités non payées depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Lors de la CAPD, **le SNUDI-FO 13 a demandé au Directeur Académique des Bouches du Rhône d'appliquer les mêmes dispositions aux personnels de notre département.**

Ces indemnités sont budgétisées, elles ne sont pas versées au titulaire absent, elles doivent l'être au remplaçant qui assume le poste ! **Les économies sur le dos des personnels, cela suffit !**

**Le SNUDI-FO 13 poursuit ses interventions pour que les Titulaires Remplaçants puissent être rétablis dans leur droit à indemnités !**

---

## **9/ Circulaire AVS : *Non au tutorat par les enseignants !***

La circulaire du 12 juillet 2012 de la Direction académique impose un rôle de tutorat des AVS aux enseignants des élèves qui sont suivis.

Ce principe de chantage est identique à celui qui fut imposé aux directeurs pour le suivi de la formation des aides à la direction (AAD-EVS).

Le SNUDI FO refuse ce principe qui est contraire aux obligations de service des enseignants. Il s'adressera auprès du DASEN pour que cette circulaire soit abrogée.

Dans cette attente, le SNUDI FO rappelle que ce rôle de tuteur n'est pas obligatoire et qu'aucun enseignant ne peut y être soumis par sa hiérarchie.

**Contactez le syndicat en cas de pression d'où qu'elles émanent !**

---

**10/ Informations administratives : *A retrouver sur le site de l'IA***

**Examen DDEAS** : Télécharger [ICI](#) la circulaire relative aux inscriptions à l'examen pour l'obtention du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée spécialisée – session 2013

**DIF** : Télécharger [ICI](#) la circulaire relative à la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation année 2012-2013

**Guide de l'action sociale en faveur des personnels de l'Education nationale** : Télécharger [ICI](#) le guide qui récapitule l'ensemble des aides sociales accordées aux personnels du MEN. Les prestations à gestion académique sont destinées à aider les personnels rencontrant des difficultés ou à répondre à des besoins particuliers dans les domaines suivants : enfance et études, vacances, loisirs, logement, restauration ou environnement privé.

---

**Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE**

07.62.54.13.13 ou 06.13.71.37.25 ou 06.20.76.11.87

---

**Vous avez besoin du syndicat ; le syndicat a besoin de vous ; le syndicat c'est vous ! Adhérez !**

[Cliquez ICI pour calculer et éditer sa cotisation](#)

[Télécharger ICI le bulletin de syndicalisation](#)